



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 20 Février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Aides de la PAC : versement du solde des aides couplées
en faveur des élevages bovins viande et bovins laitiers**
—

Le solde des aides couplées de la PAC 2016 en faveur des élevages bovins viande et bovins laitiers est en cours de versement sur le compte des agriculteurs.

Ainsi, un agriculteur pour lequel le montant des aides bovines 2016 est supérieur au montant de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) relatif aux aides bovines perçu en octobre 2016 se voit verser la différence.

Pour les agriculteurs dont les aides bovines sont d'un montant inférieur à l'ATR relatif aux aides bovines déjà perçu, aucun remboursement n'est demandé pour l'instant. Le remboursement des sommes restant dues au titre de l'ATR sera assuré par compensation au moment du versement du solde des autres aides PAC.

Au final, ce sont 86 M€ qui sont versés sur les comptes des agriculteurs au titre du solde des aides bovines. Ces aides représentent un montant total de près de 680 M€ versés conformément au calendrier annoncé par Stéphane Le Foll. Les montants se répartissent comme suit :

- En métropole, environ 69 000 exploitations bénéficient de 566 millions d'euros au titre de l'aide aux bovins allaitants (ABA), tandis qu'environ 48 000 exploitations ont perçu 106 millions d'euros d'aides aux bovins laitiers (ABL).
- Dans les Outre-mer, les quelques 2 000 exploitations bénéficiaires de l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) bénéficient pour leur part de 6 millions d'euros. Enfin, environ 1 000 exploitations de ces mêmes départements ont perçu un total de 700 000 euros au titre de la prime à l'abattage (PAB).

Stéphane LE FOLL tient à rappeler l'importance de ces aides couplées qu'il avait fermement défendues lors de la réforme de la politique agricole commune en 2013, et qui constituent une traduction concrète de la priorité donnée à l'élevage et à l'emploi par le Gouvernement.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture